

Sud

Union
syndicale
Solidaires

Sud

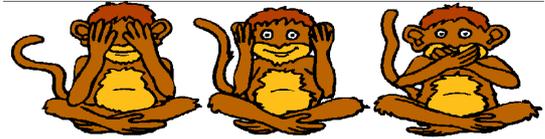
SYNDICAT PTT 36-37

La Camusière 18, rue de l'Oiselet
37550 SAINT-AVERTIN

Tél : 02 47 85 11 11 Fax : 02 47 85 11 12
E-mail : sudptt.36-37@wanadoo.fr

St Avertin, le 5 juin 2012

GRAND DIALOGUE ?



La direction lance un grand cycle d'écoute des personnels avec des réunions par petits groupes, d'ici la mi-juillet. A supposer que la parole soit libre, quelles seront les synthèses faites des débats ou des questionnaires ? Ne va-t-il pas y avoir la tentation de transformer les échanges en questions fermées, compatibles avec les orientations de La Poste ? On peut avoir un doute vu le dialogue social infructueux avec les syndicats depuis des années.

L'état sanitaire catastrophique des personnels (détresse psychologique, arrêts maladie, incidents liés à l'agressivité...) ne trouve son fondement que dans la politique de gain de productivité pratiquée par notre entreprise et son corollaire inévitable :

les suppressions d'emplois... Moins de postiers pour faire le même travail !

La succession des réorganisations à marche forcée pousse certains de nos collègues aux pires extrémités. La déstructuration des services est ressentie comme la matérialisation d'une direction « hors sol » qui ne raisonne qu'en ces fameux termes de « gains de productivité ».

Tous les jours, nous avons des remontées alarmantes : heures supplémentaires imposées et non payées, pressions managériales, décisions arbitraires, congés refusés, vacances d'emplois organisées, reconnaissance financière inexistante, détresse morale, montée en flèche des maladies professionnelles, objectifs démentiels, cadences de travail infernales...

Nous devons faire, ensemble, de la technique du « grand dialogue », un axe de mobilisation pour que nos revendications ne soient pas uniquement **entendues** mais **concrétisées**.

Demandons à nos directions de dépasser le stade de l'observation
et d'**agir** pour le **respect** :

- ▶ *De la décision de la Direction Générale, d'assurer une pause dans la mise en œuvre des réorganisations nouvelles ou en cours*
- ▶ *Du personnel : effectifs renforcés, arrêt des pressions managériales et de l'intensification des rythmes de travail, arrêt des suppressions d'emplois, des CDI plutôt que des emplois précaires*
- ▶ *De l'organisation et la législation du travail : quantification réelle du temps de travail, pas de dépassements horaires imposés, paiement des heures supplémentaires, suppression de la sécabilité*
- ▶ *De l'accord du 17 février 1999 en matière de cycles de travail*

et si nos demandes ne sont pas entendues

... c'est par la mobilisation que nous exigerons le changement.

Le problème n'est plus de savoir si les drames vont continuer à se produire dans nos services.

La question est quand ?